

Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP 75)

Public concerné

Les mineurs parisiens ou les mineurs se trouvant sur le territoire parisien dont la santé, la moralité, ou la sécurité semble en danger (violence, fugue, SDF...)

Missions - fonctionnement

La CRIP remplit 3 missions, elle constitue un lieu ressource pour les professionnels qui la sollicitent

- Informations et conseil
- Evaluation et orientation
- Saisine du Parquet des mineurs pour les situations les plus graves

Fonctionnement

- Service à destination des professionnels dont les conseillers de la MLP font partie. Sinon, les informations préoccupantes viennent de la Polyvalence de secteur, du 119, des hôpitaux (maternités), des services sociaux, du Parquet...
- Les dossiers arrivent par mails, courriers, fax ou téléphone à la CRIP
- Le traitement des dossiers se fait en temps réel : information sur la situation et résumé de l'information préoccupante
- Selon la gravité de la situation, il peut y avoir :
 - Classement sans suite du fait de l'absence de danger
 - Saisine du Parquet (danger grave et immédiat)
 - Evaluation par les travailleurs sociaux du SSP, du service social scolaire, des EPI, de la CAF, d'une PSA, d'un CHRS, les centres maternels, le service social en faveur des élèves (jamais par l'ASE) – L'évaluation peut durer jusqu'à 3 mois ; les préconisations seront données dans l'évaluation
- 1500 IP (informations préoccupantes) par an, soit une moyenne de 12 à 13 par jour (1500 entrantes + celles qui reviennent à lire).

Prise de contact - Horaires

La CRIP 75 est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 19 h

C'est un service qui fonctionne sans recevoir de public, il s'adresse aux professionnels

Appeler et envoyer un mail au ☎ : 01 42 76 26 17 et ✉ : crip75@paris.fr

En-dehors de ces créneaux contacter le 119 - Numéro ouvert 24 h/24 h, 7 jours sur 7,